

Compte-rendu de l'atelier de concertation n°2

Projet de centrale hydroélectrique du Rif Garcin

Mercredi 19 septembre 2018



Le : 25/09/2018
De : Mazars Alter&Go Concertation
Pour : Les participants à la réunion

SOMMAIRE

01

Introduction –
page 3

02

Les participants à l'atelier -
page 4

03

Le déroulé de la réunion –
page 6

04

Synthèse des échanges –
page 7

05

Les prochains rendez-vous –
page 24

01 | Introduction

Dans une volonté de créer un projet de territoire qui puisse être partagé par la majorité, GEG a lancé une démarche de concertation en juin dernier avec les habitants d'Ornon. Un premier atelier de concertation s'est tenu le 13 juin 2018, qui a réuni de nombreux participants. Suite à cet atelier, certaines interrogations et inquiétudes à propos du projet étaient restées en suspens.

Afin de répondre le mieux possible à ces différentes interrogations, un questionnaire a été envoyé au cours de l'été afin que les habitants d'Ornon puissent choisir les sujets qui leur semblaient les plus importants pour le deuxième atelier de concertation. 3 thèmes ont été sélectionnés : les études environnementales en cours, le débit réservé et l'insertion paysagère de la prise d'eau à la Basse Montagne. Ils ont fait l'objet d'un deuxième atelier de concertation, qui s'est tenu le **mercredi 19 septembre 2018, de 18h30 à 21h30**, dans la salle des fêtes de la mairie d'Ornon.

Les objectifs de cet atelier étaient de :

- Rappeler l'historique du projet ;
- Répondre aux questions identifiées comme les plus importantes par les habitants d'Ornon ;
- Identifier les axes de co-construction.

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion. Nous rappelons que ce compte rendu est destiné à rendre compte des questions et remarques formulées lors de l'atelier (ainsi que des réponses de GEG) et non à reproduire les positions de chacun.

02 | Les participants à l'atelier

Le 2ème atelier de concertation a rassemblé environ 50 participants :

- Gérard BERLIOUX
- J-P BERLIOUX
- Alain FAVIER
- Jean-Baptiste CAUCHY
- Sylviane REGEFFE
- Patrick REGEFFE
- Dominique BOISSON
- François CHOMETTE
- Serge FENET
- Nathalie GUICHARD
- Yves MILLESCAMPS
- Nicole MILLESCAMP
- Didier JOUVEAUX
- Marie-Josèphe JOUVEAUX
- Didier JOUVEAUX
- Luc BONAZ
- Jean-René MINELLI
- Betty SCHADT
- Louis BOS
- Eliane BOS
- Simone SALVI
- Sandrine SALVI
- Corinne SALVI
- Jean-Louis JASSERAND
- Cindy LIOTARD
- Yves BERLIOUX
- Andrée BOCQUERAZ
- Jacques BOCQUERAZ
- Madeleine FAVIER
- Luc BONAZ
- Geneviève SEBELIN
- Robert SEBELIN
- Jean-Pierre FOUR
- Elisabeth BLAISONNEAU
- Christian ADONEL
- Daniel FRANCOIS
- Michèle BOUILLARD
- J-P DANGOISSE

- Elodie MANGION
- Serge FENET
- Noel GARDEN
- Pierre DEGOVMOIS
- Annick RETHORE
- Marc THEVENIEAU
- Pierre GALL
- M. RUINAT

L'équipe Mazars Alter&Go Concertation

- Sophie PELLÉ – Consultante sénior
- Pierre – Baptiste MAILLET – Consultant
- Eloïse RABIN – Consultante

Les représentants du porteur du projet :

- Clément ROBERT – Responsable du projet du Rif Garcin
- Guillaume MIRABEL – Responsable de projets en hydroélectricité
- Julien DECAUX – Responsable développement ENR

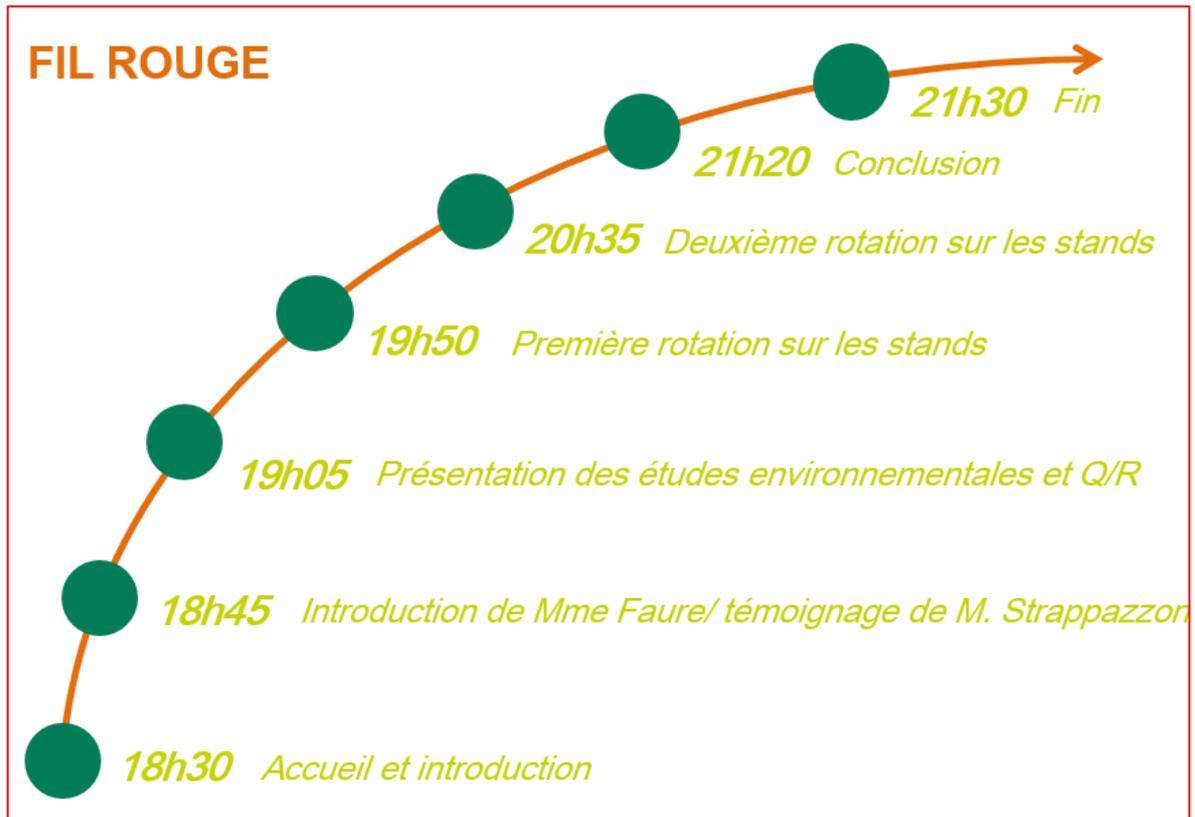
Les représentants du Bureau d'études SETIS

- Nathalie MOURIER – Chargée d'études écologue
- Jean-Pierre BOZONAT – Chargé d'affaires

Prénom	Nom
Didier	JOUVEAUX
Marie-Joséphine	JOUVEAUX
Noël	GARDEN
Pierre	DEGOVMOIS
Marc	THEVENIEAU
Dominique	BOISSON
André	BOQUERAZ
JEAN-BAPTISTE	CRUCIAY
Philippe	GALL
S.P.	BERLIOUX
Marc	RUINAT

Prénom	Nom	Je suis là en tant que
Gerard	BERLIOUX	campagne RIVIER
Yvan, René et Betty	MINGLI	Habitant Amont
Jacques	BOCQUERAZ	Habitant du Rif
Alain	FAVIER	Rif de Oulle
Nathalie	GOCHARD	Habitant Rivier
Madeleine	FAVIER	Point des Oulle
Lise	BOUZE	Le Point
Opaville + Rivier	SCHLAIN	Point des Oulle
Grange	CHOMETTE	Le Grand
Eau et Rivier	BOS	Le Grand
pas de Rivier	MUESCARTS	Le Grand
Simey, Simey, Conne	SALVI	Le Grand
Blaise	BOUZE	Le Grand
Sigismond, René, Proffe	FOUR	Le Grand
Jean Pierre	ELISABETH	Le Grand
BLAISNEAU	ADWEL	Le Grand
Christian	FRANCOIS	Le Grand
Jean-Pierre	BOUILLARD	Le Grand
Nicole	DAMGOISSE	Le Grand
J.P. DAMGOISSE	DAMGOISSE	Le Grand
Cindy	LIOTARD	Le Grand
Elodie	MANGON	Le Grand
Serge	FENET	Le Grand

03 | Le déroulé de la réunion



04 | Synthèse des échanges

4.1 | Introduction de Mme Faure et témoignage de M. Strappazon,

Mme Faure, maire d'Ornon, a présenté le choix de la commune de développer un projet de centrale hydroélectrique avec GEG, société d'économie mixte.

M. Strappazon est maire de la commune de Saint-Barthélemy-de Séchilienne qui accueille une centrale hydroélectrique de GEG. M. le maire a partagé son expérience de la gestion et de l'exploitation de la centrale par GEG.

Questions et remarques

Question: « La production d'électricité de la microcentrale pourrait-elle être utilisée par la commune ? »

Réponse de GEG : L'électricité produite par cet ouvrage est diffusée sur le réseau national Enedis. Toutefois, elle est consommée localement. En effet, l'électricité se diffuse en priorité vers les endroits où la résistance est la plus faible : elle préfère donc alimenter un foyer à quelques centaines de mètres plutôt qu'un foyer distant de plusieurs kilomètres (et relié par un linéaire de fil électrique plus important).

Question: « Quel est le potentiel du Rif Garcin à long terme, dans un contexte de changement climatique ? »

Réponse de GEG : Dans un premier temps, nous menons différentes études sur toute la région afin d'estimer quel territoire présente le plus haut potentiel en terme de production d'énergie. Des projets sont ensuite proposés et sélectionnés en fonction de plusieurs critères. Le Rif Garcin est un cours d'eau identifié comme ayant un potentiel important.

Nous avons également étudié l'impact du changement climatique dans les Alpes au cours des dernières années, qui nous a permis d'estimer la baisse de productible. Le projet du Rif Garcin reste un projet intéressant à long terme.

Question : « L'utilisation de l'eau est-elle soumise à un arrêté préfectoral ? »

Réponse de GEG : Oui, tout projet énergétique est soumis à un arrêté préfectoral. De nombreuses études dans des domaines différents (faune, flore, qualité de vie, etc.) sont menées par le porteur de projet afin de constituer un dossier réglementaire de plusieurs pièces qui est présenté au préfet. Suite à l'instruction de ce dossier par les services de l'état, le préfet décide ou non de délivrer l'arrêté préfectoral.

Question : « Le projet peut-il être rentable ? »

Réponse de GEG : GEG ne décide d'investir que dans des projets qui peuvent être rentables. De plus, les financements nécessaires pour la réalisation de cette centrale ne seront accordés par la banque que si sa rentabilité est assurée.

4.2| Présentation des études environnementales

Les membres du bureau d'étude SETIS, mandaté par GEG pour réaliser les études environnementales, ont présenté les résultats et les premières incidences du projet sur l'environnement. GEG et le bureau d'études ont ensuite répondu aux questions et remarques ci-dessous.

Questions et remarques

Question: « Quels sont les risques naturels pour l'Homme ? On a l'impression que vous n'en avez pas parlé »

Réponse de GEG : Il existe toujours des risques pour l'Homme. Par exemple, il peut y avoir un risque avalanche compte tenu du milieu montagnard. Mais nous avons des prévisions concernant ces risques, contre lesquels nous sommes assurés. Aujourd'hui, nous nous concentrons sur les études environnementales car ce thème correspond au résultat du choix que vous avez fait. Mais le dossier d'études d'impact comprend une rubrique entière sur les impacts du projet sur les hommes et la qualité de vie. Ces études sont en cours et seront disponibles dans le dossier déposé en préfecture.

Question : «Le réchauffement climatique est-il pris en compte par le projet ? »

Remarque : Les débits de rivières sont en baisse depuis plusieurs années. On nous annonce une baisse de 30% des débits sur 20 ans. Ici le débit minimum est en baisse.

Réponse de GEG : Le réchauffement climatique est en effet pris en compte dans nos études et fait d'ailleurs parti d'une rubrique de l'étude d'impact. La baisse du débit moyen est d'environ 0,3% chaque année.

Question : « Quelles sont les mesures prises contre les avalanches ? »

Réponse de GEG : Les ouvrages sont construits et adaptés à ce risque. Le bâtiment de production a notamment été placé 80m en amont du pont du Guillard afin de ne pas se situer dans le couloir d'avalanche de la Combe Chave.

Question : « Les études qui nous été présentées aujourd'hui sont-elles nouvelles par rapport à celles menées lors du premier dépôt ? »

Réponse de GEG : Dans une procédure classique, le premier dossier déposé correspond à un examen au « cas par cas ».

Lorsqu'un projet relève du champ de l'examen au cas par cas, l'autorité environnementale doit ensuite apprécier la possibilité que le projet ait un impact notable sur l'environnement. La décision de soumettre le projet à évaluation environnementale se fonde sur l'analyse du formulaire de demande d'examen dans lequel le maître d'ouvrage précise les principales caractéristiques du projet.

Compte tenu du type de projet et du territoire, l'autorité environnementale a jugé nécessaire que l'évaluation environnementale complète du projet soit réalisée. GEG avait anticipé cette demande et avait déjà lancé l'ensemble des études nécessaires au dossier d'évaluation environnementale (avec notamment l'étude d'impact). Ces études sont encore en cours.

Question: « L'étude d'impact a-t-elle été réalisée après la demande de la DREAL ? »

Réponse de GEG : Comme expliqué ci-dessus, l'étude d'impact complète était déjà lancée lorsque la demande d'examen au « cas par cas » a été réalisée. La réponse de la DREAL n'a fait que confirmer le besoin de réaliser l'étude d'impact complète.

Question : « Qui finance toutes ces études ? »

Réponse de GEG : GEG finance intégralement les études. La commune n'a engagé et n'engagera aucuns frais. En cas de non réalisation du projet, GEG perdra donc l'investissement réalisé pour les études.

Question: « Le bureau d'étude mandaté est-il indépendant et impartial ? »

Réponse de SETIS: Oui nous sommes un bureau d'études indépendant. Les études demandées aujourd'hui sont très règlementées et se doivent d'être objectives. De plus, nous pouvons faire l'objet de contrôles de la part des services instructeurs de l'Etat ce qui garantit notre indépendance et notre neutralité.

Question : « Que se passe-t-il pour la commune en cas de projet non rentable ? »

Réponse de GEG : GEG est lié contractuellement avec la commune afin de garantir les revenus qui lui sont dus.

En cas de problèmes ou d'arrêt pour un temps long, la commune est indemnisée par la compagnie d'assurance contractée par GEG.

Question : « Pourquoi avoir choisis le développement d'un projet hydroélectrique ici et pas une autre énergie comme l'éolien ou le solaire ? »

Réponse de GEG : Le potentiel énergétique de chaque territoire détermine nos choix. Le milieu montagneux est peu propice à l'énergie éolienne (difficulté d'emplacement) ou à l'énergie solaire (emprise au sol trop élevée).

Le potentiel du Rif Garcin est très intéressant pour l'hydroélectricité.

Question : « Qui délivre le permis de construire ? »

Réponse de GEG : Le préfet délivre le permis de construire. Il s'appuie sur les différents dossiers présentés : les études réalisées et les avis des différents services instructeurs, par exemple, l'Agence de l'Eau ou la Commission Locale de l'Eau.

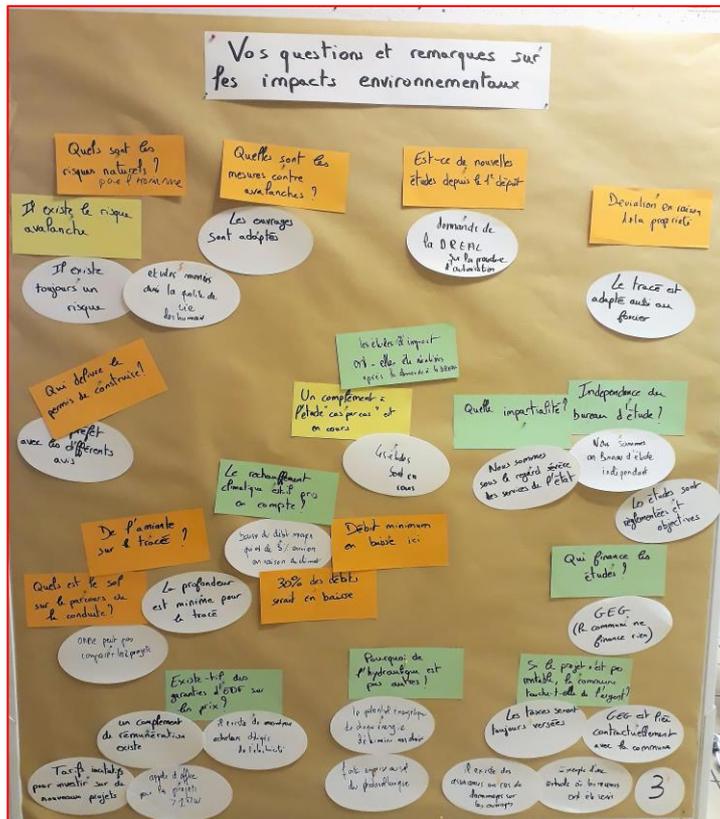
Question : « Existe-t-il des garanties sur les prix de revente de l'électricité ? »

Réponse de GEG : Le tarif de l'électricité revendue à EDF pour une durée de 20 ans est fixé par l'Etat. Ce tarif est garanti pendant ces 20 ans et ne peut pas être remis en cause.

Le tarif de l'électricité est de nos jours très volatile. Un tarif garanti permet de donner de la visibilité aux producteurs et ainsi permettre des investissements sur les énergies renouvelables.

Question : « Avez-vous étudié les sous-sols du tracé de la conduite car le milieu est rocheux ? De l'amiante peut-elle être présente ? »

Réponse de GEG : La profondeur de la conduite forcée est faible (conduite enterrée de 80cm). Il est peu probable que l'on trouve de l'amiante sur le tracé de la conduite à Ornon. Les projets de la Sarenne ou de la Romanche, développés respectivement par la CNR et EDF, situés à proximité, requièrent de percer des galeries dans la montagne, avec un risque bien supérieur d'être confronté à de l'amiante.



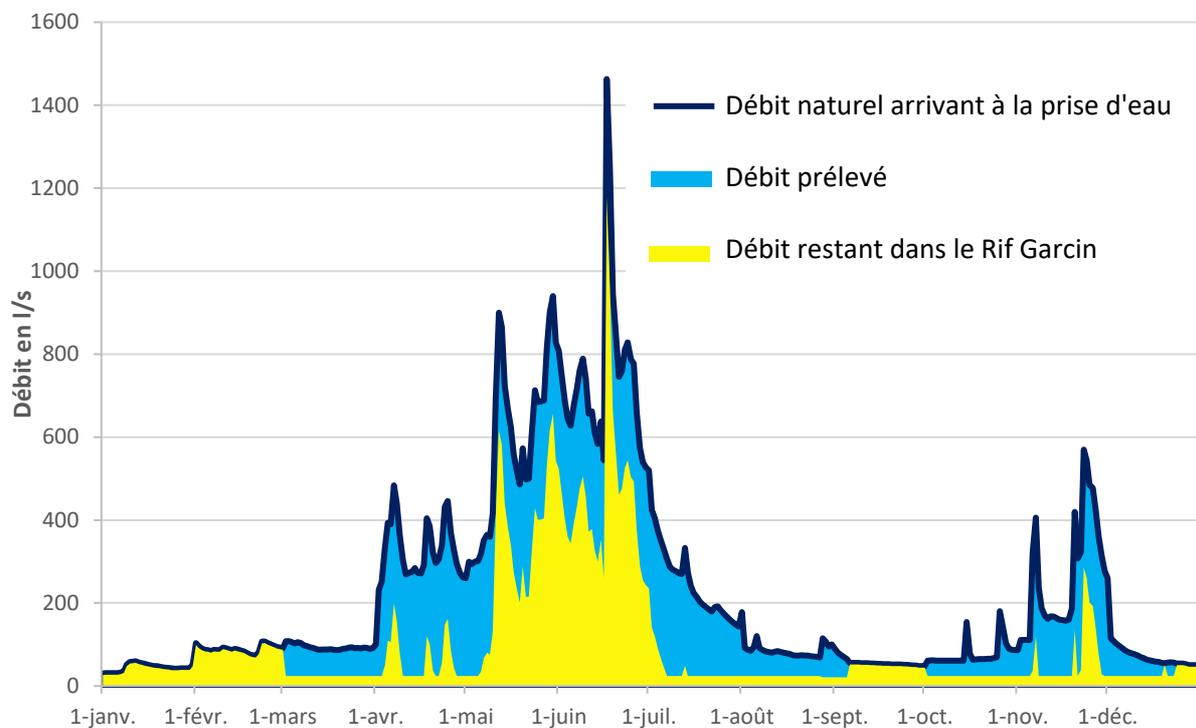
Vos questions et remarques sur les impacts environnementaux

Dans la deuxième partie de la réunion, les participants se sont divisés en deux sous-groupes pour travailler, chacun leur tour, sur la question:

- du débit réservé
- de l'insertion paysagère de la prise d'eau à la Basse Montagne.

4.3 Présentation du débit réservé

Pour rappel, voici comment nous pouvons représenter à l'aide du graphique ci-dessous les débits mesurés sur l'année 2016, et simuler les débits qui seraient restitués au ruisseau juste en aval de la prise d'eau une fois le projet réalisé :



La courbe bleue foncée correspond aux débits naturels qui ont été mesurés en 2016. On peut voir qu'il y avait, par exemple, près de 600 l/s dans le cours d'eau fin novembre/début décembre, ou encore moins de 50 l/s courant septembre.

La courbe jaune correspond au débit qui serait immédiatement restitué au cours d'eau après la prise d'eau lors du fonctionnement de la centrale :

Remarques :

- **La surface représentée en bleu ciel** correspond au **volume d'eau prélevé au cours de l'année**, et la **surface représentée en jaune** correspond au **volume d'eau restitué directement à la prise d'eau**. Ainsi, malgré la réglementation qui impose un débit minimum réservé de 10% du débit moyen annuel, les débits prélevés représentent en moyenne 50% des débits moyens du cours d'eau. En d'autres termes, à l'échelle d'une année complète, seule la moitié de l'eau arrivant à la prise d'eau est turbinée.
- **Les débits évoqués ici sont les débits au niveau de la prise d'eau**. Lors du fonctionnement de la centrale, des apports en eaux intermédiaires sont présents et contribuent à augmenter le débit sur le tronçon aval.

Question : « Quelle est la valeur du débit réservé ? »

Réponse de GEG : Pour le Rif Garcin, le débit du cours d'eau une fois que l'eau a été déviée dans la conduite ne peut pas descendre en dessous de 10% de son débit annuel moyen qui est de 240l/s. La valeur du débit réservé est donc de 24l/s. Cependant, il est possible que les études environnementales en cours préconisent d'augmenter un peu cette valeur afin d'assurer la continuité écologique du cours d'eau.

Question : « Comment cette valeur est-elle déterminée ? »

Réponse de GEG : La valeur du débit réservé est déterminée par arrêté préfectoral sur la base des conclusions et préconisations des études environnementales.

Question : « Lorsque vous présentez les valeurs du débit sur l'année, s'agit-il du débit médian ou moyen ? »

Réponse de GEG : Nos calculs tiennent compte du débit moyen qui est la valeur de référence pour déterminer le débit réservé. A partir de l'exemple de l'année 2016, on peut constater, qu'au total sur une année, nous prélèverions en moyenne 50% de l'eau du torrent.

Question : « Les valeurs du débit moyen du Rif Garcin sont-elles connues ? »

Réponse de GEG : Oui, nous avons des mesures des débits du Rif Garcin depuis 2016 (2 ans), ainsi que des mesures issues de la comparaison avec la Roizonne. Les courbes des débits moyens sont donc disponibles.

Question : « Peut-on vraiment comparer le débit de Roizonne avec celui du Rif Garcin ? »

Réponse de GEG : Le débit de la Roizonne est connu et mesuré depuis 1986 (33 ans). Les bassins versants des deux cours d'eau sont similaires. Il est donc possible de reconstituer les valeurs des débits du Rif Garcin à partir de ceux de la Roizonne en corrigeant ces mesures en fonction des paramètres qui diffèrent (taille du bassin versant, altitude). Nous avons ensuite pu vérifier la cohérence des données ainsi obtenues en les comparant aux valeurs réelles que nous avons mesurées sur le Rif Garcin entre 2016 et 2018.

Remarque: « 2016 est une bonne année pour effectuer les mesures de débit car c'est une année moyenne, où il n'y a ni trop d'eau, ni pas assez. »

Question : La centrale fonctionne-t-elle à pleine puissance toute l'année ?

Réponse de GEG : Non, dans ce projet, nous construisons une centrale dite « au fil de l'eau ». Le débit turbiné par la centrale se modifie en fonction des variations du cours d'eau.

Question : Quelle est la valeur du débit turbiné ?

Réponse de GEG : La valeur du débit turbiné dépend du débit total du torrent, comme le montre le graphique. En hiver (de mi-décembre à fin février), la centrale ne fonctionne pas afin de garantir le débit réservé. L'ensemble de l'eau arrivant à la prise d'eau est restitué au cours d'eau. Par contre, les mois d'été, la centrale peut turbiner jusqu'à 280l/s qui est la valeur maximale que nous pouvons prélever.

Question : Il y a des apports d'eau intermédiaires mais aussi des déperditions d'eau par infiltrations. En tenez-vous compte ?

Réponse de GEG : Effectivement, des affluents viennent abonder le cours d'eau entre la prise d'eau et le bâtiment de production. Il est possible également qu'il y ait des infiltrations d'eau dans les sols entre les deux points. Cependant, toutes les mesures que nous avons faites entre la prise d'eau et le bâtiment de production montrent que le débit du torrent est supérieur au niveau du bâtiment de production à celui mesuré au niveau de la prise d'eau située en amont.

Question : Où sont réalisées les mesures ? Pourquoi ne les effectuez-vous pas le long du tracé de la conduite ou bien en aval de la prise d'eau ?

Réponse de GEG : Des mesures ponctuelles sont réalisées entre les deux ouvrages que nous installons pour vérifier que le débit à l'aval est bien supérieur au débit en amont, ce qui est le cas. Les variations intermédiaires du cours du torrent en fonctions des apports d'eau ou des déperditions sont prises en compte dans ce bilan total sans qu'il soit nécessaire de regarder les valeurs en tous points du tracé.

Remarque : « Les apports d'eau correspondent aux fuites des écoulements des habitations. »

Réponse de GEG : Non, car les habitations sont situées en aval de la prise d'eau. Les apports d'eau au Rif Garcin correspondent plutôt aux cascades affluentes.

Remarque de Mme le Maire : « Les écoulements des maisons ne doivent pas se déverser dans le Rif Garcin de toute façon. »

Point de vigilance : « L'aspect visuel du torrent est important pour nous. »

Réponse de GEG : Nous le comprenons bien, c'est pour cela que nous vous proposons cette discussion sur la valeur du débit réservé ainsi que les photos du torrent et de la cascade à différentes époques. Pouvez-vous nous dire, par exemple, si vous trouvez qu'il y a des différences significatives dans l'aspect visuel du torrent entre un débit de 32l/s et un débit de 80l/s ?



Photo prise le 08/09/2017
– 32l/s



Photo prise le 27/09/2017
– 80l/s

Question : « Les photos ne sont pas toutes prises selon le même angle de vue. Serait-il possible d'avoir des vidéos ? »

Réponse de GEG : Effectivement, les photos ne sont pas toujours prises selon le même angle de vue. Nous pourrions convenir ensemble de quelques endroits où prendre les photos. Dans un esprit collaboratif, vous pourriez prendre ces photos et nous les envoyer.

Proposition : « Nous pourrions nous rendre sur place pour évaluer la valeur du débit. »

Réponse de GEG : Oui, c'est une bonne idée. Nous pourrions nous rendre ensemble à différents endroits du torrent, à un moment où le débit est faible pour constater quel serait l'aspect du torrent et de la cascade quand son débit est au niveau du débit réservé (aux environs de 24l/s).

Proposition : « Nous pourrions y aller maintenant, en période d'étiage »

Réponse de GEG : Oui, tout à fait. Nous pouvons programmer cela bientôt.

Point de vigilance : « On produit déjà énormément d'électricité. Pourquoi en produire plus ? »

Point de vigilance : « Avec le prélèvement, on ne retrouvera jamais le débit qu'on avait. »

Point de vigilance : « Entre mars et mai, on ne verra rien. »

Remarque : « Il y a forcément des effets négatifs dans un projet. Mais si on veut contribuer à la production d'énergie renouvelable, il faut savoir ce qu'on veut. De plus, si j'ai bien compris, on nous offre l'opportunité de demander une valeur du débit réservé supérieure à celle requise par la loi »

Réponse de GEG : Oui, dans la mesure où nous pouvons garantir la rentabilité du projet.

Question : « La valeur du débit peut-elle être modifiée entre la nuit et le jour pour laisser plus de débit la journée ? »

Réponse de GEG : Oui, toujours dans la mesure où nous pouvons garantir la rentabilité du projet, c'est une solution que nous pouvons envisager.

Question : « Comment faites-vous pour que le débit réservé soit de 24l/s ? »

Réponse de GEG : En bas de la vanne de la prise d'eau se trouve un orifice « calibré ». Concrètement, cela correspond à un trou d'un diamètre connu que nous ne pouvons pas fermer et où l'eau peut s'écouler. Plus le niveau d'eau dans la prise d'eau est élevé, plus la pression est forte au niveau de l'orifice et plus le débit qui y passe est important.

De plus, grâce à la conception de la prise d'eau, nous ne pouvons pas prélever de l'eau si le niveau d'eau n'atteint pas le niveau de la grille où il y a le déversement.

Il suffit alors de prévoir la bonne taille de l'orifice pour que, lorsque nous fonctionnons et donc lorsque le niveau de l'eau est au niveau de la grille, le débit passant dans l'orifice soit de 24 l/s (ou plus si le débit réservé retenue est supérieur à 24 l/s).

Ainsi, nous pouvons assurer que le débit réservé ne descend pas en dessous du seuil réglementaire.

Question : « Quels seront les impacts sur les zones de frayères reconnues ? »

Réponse de GEG : Les études sont en cours. Nous pourrions vous communiquer les résultats dès qu'ils seront disponibles. Comme M. BOZONAT et Mme MOURIER du bureau d'étude SETIS l'ont rappelé dans leur présentation, la loi contraint les projets hydroélectriques à garantir la continuité de la vie piscicole et aquatique des cours d'eau turbinés. A la fin de ses études, le bureau SETIS préconisera donc une valeur minimale du débit réservé pour le Rif Garcin afin qu'elle puisse garantir cette vie piscicole et aquatique en tenant compte de toutes les espèces animales et végétales qui ont été identifiées. Si le projet est autorisé, c'est cette valeur, validée par le Préfet, qui correspondra à la valeur réglementaire.

Question : « Peut-on contester les études qui sont réalisées ? Peut-on effectuer des études contradictoires ? »

Réponse de GEG : Oui, bien sûr. Chacun est libre de réaliser des études contradictoires à ses frais.

Question : « L'été, on ne verra plus rien ? »

Réponse de GEG : Si, car on ne prélève pas tout l'été. Si l'on reprend la valeur des débits en 2016, le débit après prélèvement, c'est-à-dire ce qu'il reste dans le torrent, entre les mois de mai à juillet, aurait été compris entre 250l/s et 1000l/s.

Question : « Y-a-t-il une valeur minimum du débit réservé qui soit absolue, c'est-à-dire indépendante des débits des cours d'eau ? »

Réponse de GEG : Non, le débit minimum (débit réservé) d'un cours d'eau – c'est-à-dire la valeur du débit de l'eau qui reste après prélèvement pour turbinage – est calculé en pourcentage de la valeur du débit moyen d'un cours d'eau (10%). Dans le cas du Rif Garcin, cette valeur est de 24l/s.

Question : « Quelle est la taille de la prise d'eau ? »

Réponse de GEG : La hauteur du seuil de la prise d'eau est de 1,45m. Cette valeur correspond à la hauteur pour que la prise d'eau soit alignée avec le pont.

Question : « Est-ce possible de visualiser physiquement le fait que la valeur du débit du cours d'eau après prélèvement ne descend pas en dessous de la valeur du débit réservé ? »

Réponse de GEG : Oui, nous avons différents dispositifs. Par exemple dans la centrale de Bozel, il y a un orifice calibré sur lequel apparaît une marque rouge. Lorsque l'eau descend en dessous de cette marque, cela signifie que le débit de l'eau restante dans le cours d'eau après déviation est inférieur à celui du débit réservé. Sur le projet du Rif Garcin, vous pourrez venir prendre des photos vous-même et les envoyer à la DDT si le niveau de l'eau était en dessous du seuil. Les exploitants d'une centrale soumis à deux contrôles au cours desquels la valeur du débit réservé n'a pas été garantie, encourrent une amende.



Exemple ici sur notre centrale de Villard Bonnot : le niveau d'eau doit être au-dessus du trait rouge

Question : « Quelle est la taille des tuyaux ? »

Réponse de GEG : Cela dépend des projets et du débit d'eau à turbiner. Dans le projet du Rif Garcin, les tuyaux de la conduite enterrée seront d'environ 350mm de diamètre.

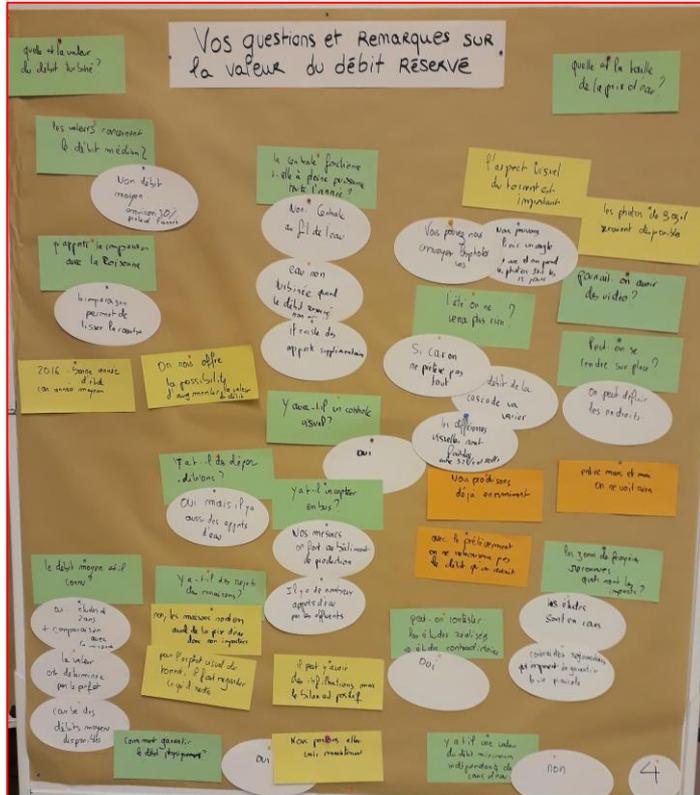
Question : « Le projet peut-il être impacté par le réchauffement climatique ? Cela pourrait-il changer la valeur du débit réservé alors qu'on constate une baisse des débits des cours d'eau ? »

Réponse de GEG : Le réchauffement climatique est en effet pris en compte dans nos études et fait d'ailleurs parti d'une rubrique de l'étude d'impact. La baisse du débit moyen est d'environ 0,3% chaque année.

Remarque : « On constate que les zones humides augmentent. De plus, il y a eu un très fort enneigement cette année. »

Question : « Allez-vous installer une lumière permanente sur la basse montagne. »

Réponse de GEG : Il y a un dispositif d'enregistrement vidéo et une lumière installée en cas d'anomalies. Cependant la lumière est éteinte la majorité du temps et n'est allumée que rarement, lorsque cela est nécessaire, afin de vérifier l'origine d'une panne ou effectuer des contrôles.

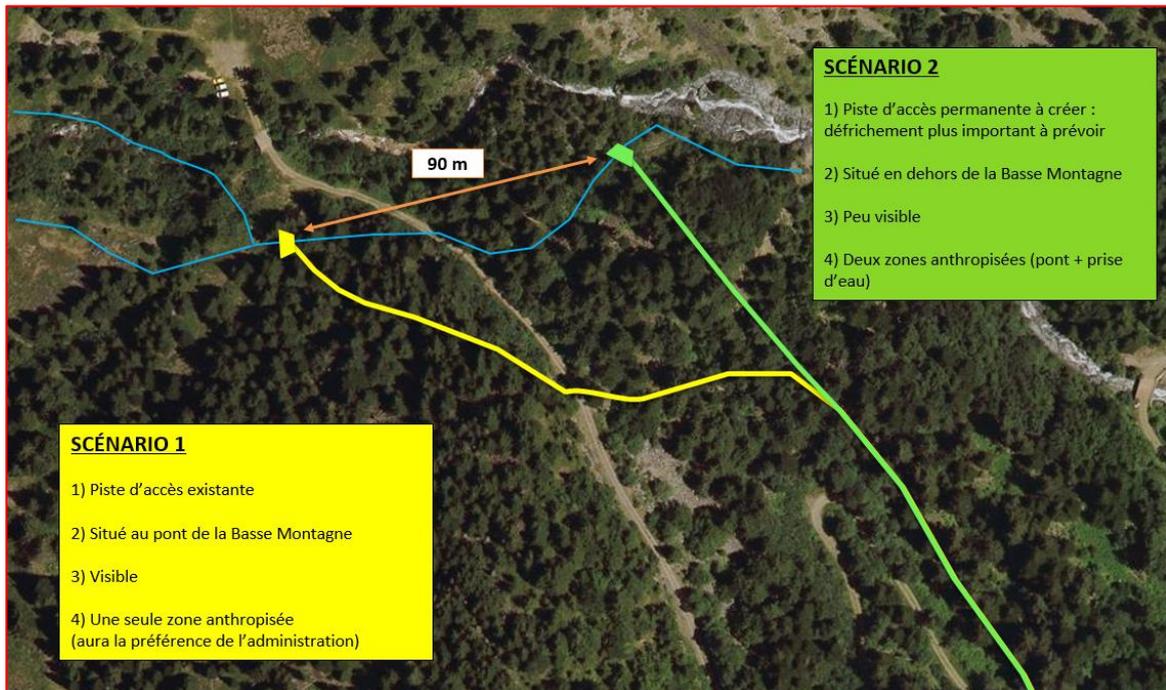


Vos questions et remarques sur la valeur du débit réservé

4.4| Présentation de l'insertion paysagère de la prise d'eau à la Basse Montagne

Suite à une présentation de GEG de différents scénarii possibles pour la prise d'eau à la Basse Montagne, vous trouverez ci-dessous l'ensemble des questions posées sur ce stand, avec leurs réponses.

Les deux scénarii présentés sont les suivants :



Scénario 1

- **Sur les questions d'aménagement du site :**

Question: « Où pourront se garer les véhicules des bergers si une passerelle en bois est installée ? »

Réponse de GEG : Aujourd'hui un petit parking (3-4 places) est aménagé après la passerelle. Si le pont est modifié ou réaménagé, il est possible de créer un espace de stationnement avant le pont (quand on vient depuis la piste en montant).

Remarque d'un élu : Pour accéder à la Basse Montagne en voiture, seuls les véhicules autorisés sont acceptés c'est-à-dire, aujourd'hui : le berger, les personnes du parc naturel, le personnel de Natura 2000, la gendarmerie, l'Office National des Forêts. En dehors de ces personnes, le site est interdit aux véhicules.

Question: « Quel paysage pour la Basse Montagne ? »

Réponse de GEG : Aujourd'hui, le site de la Basse Montagne est peu entretenu, la forêt reprend sa place et les espaces de pastoralisme diminuent. En concertation avec les habitants et les différents acteurs, une réflexion peut être menée sur l'aménagement paysager du site.

A noter qu'aucun déboisement préventif n'est prévu pour le moment.

Proposition : Nous pourrions en profiter pour réaliser un sentier pédagogique sur différents thèmes : les ouvrages et la centrale hydroélectrique, la faune et la flore locale, etc.

- **Sur le pont et la prise d'eau :**

Question: « Qui refait la passerelle en cas d'avalanche ? »

Réponse de GEG : GEG a pour obligation l'entretien de cet ouvrage en cas de dégradation.

Remarque: Aujourd'hui il existe des passerelles démontables que l'on peut déposer pendant la période estivale pour traverser la rivière. L'hiver, ce type de passerelle peut être retiré pour éviter un accident/ dégradation en cas d'avalanche.

Remarque: Ce type d'ouvrage (présent dans certaines stations de montagne) est souvent remis en place avec un temps de retard, à la fin de l'hiver. On attend parfois plusieurs semaines avant de retrouver un accès.

Question : « Existe-t-il des protections autour de la prise d'eau ? »

Réponse de GEG : D'un point de vue réglementaire, GEG n'est pas tenu d'installer des protections type clôture ou barrière. En revanche, une signalisation doit être installée afin d'informer et interdire l'accès autour de l'ouvrage.

Question: « Une étendue d'eau est-elle prévue en amont de la prise d'eau ? »

Réponse de GEG : Aucun lac ou retenue d'eau n'est prévu suite à l'installation de la prise d'eau.

Remarque : Est-il possible de montrer une simulation de la prise d'eau en fonctionnement et de la largeur du cours d'eau afin de voir si oui ou non il existera une étendue d'eau ?

Question: « Est-ce une obligation de détruire le pont ? Comment faire en cas de passage d'engin forestier ? »

Réponse de GEG : La question du pont est ouverte à discussion avec vous afin de trouver la solution qui correspond le mieux vos attentes. Le pont peut, en effet, être laissé en sa position si besoin.

Lors du dernier atelier, le pont a été décrit comme « moche ». Aujourd'hui il est possible de l'embellir avec différentes techniques (bois, pierre) tout en le laissant en place.

Scénario 2

- **Sur la création d'une piste d'accès:**

Remarque : Cette nouvelle piste serait visible depuis le chemin de randonnée (situé plus haut en altitude au-dessus du site de la Basse Montagne)

Question : « Quelle est la longueur de piste à déboiser ? »

Réponse de GEG : La piste à créer en déboisant est d'environ 200 m. Cette piste d'accès rejoint la prise d'eau en aval du pont qui n'est pas accessible aujourd'hui.

Remarque: Il est dommageable de déboiser pour créer une nouvelle piste.

Question : « Qui est en charge de l'entretien de cette piste ? »

Réponse de GEG : L'entretien de la piste d'accès est réalisé et financé par GEG. L'entretien est fait quel que soit le temps car le personnel de maintenance s'adapte aux conditions climatiques.

- **Sur la vie piscicole:**

Question : « Existe-t-il un impact sur les poissons ? »

Réponse de GEG : les études actuelles ne démontrent pas d'impacts sur les poissons. Comme la prise d'eau de ce scénario est située environ 90m en aval de celle du premier scénario, il est possible que, la vie piscicole se développe un peu plus sur ce linéaire.

Le bâtiment de production

Suite à ces questions et remarques autour de l'insertion paysagère de la prise d'eau à la Basse Montagne, des remarques et questions ont été formulées sur la centrale du projet.

Question : « Comment sera la centrale? »

Réponse de GEG : Ce sera un bâtiment de la même taille que la centrale installée à Saint-Barthélemy. Sa surface de plancher est d'environ 100m² et elle sera localisée 80 m en amont du pont de la route qui mène au Guillard.

Question : « Quels sont les risques en cas d'avalanche ? »

Réponse de GEG : En cas d'avalanche, la centrale peut être gérée et arrêtée à distance. En cas de réel problème technique, une petite maintenance peut tout de même être assurée, les personnels sont habitués à évoluer dans des milieux montagneux.

Question : « Comment est raccordé la centrale au réseau électrique ? »

Réponse de GEG : Le point de raccordement au réseau Enedis se fait au poste du Guillard. Les câbles électriques seront enterrés.

Suite à ce dernier atelier, deux propositions ont émergées :

- La possibilité d'aller observer le Rif Garcin en plusieurs endroits pendant la période d'été afin de nourrir la discussion sur le débit réservé.
- Le souhait des habitants d'Ornon de visiter une centrale hydroélectrique construite et exploitée par GEG.

Si VOUS souhaitez visiter une centrale, inscrivez-vous!

NOI	PRENOI	MAIL
RESTORE-TRUENEAU	amick Anne	René & Véronique 01@gmail.com giedebus@wanadoo.fr
PIANGION	Elodie	clodiemorgion@yahoo.fr
JOUVEAUX	Didier	djac38@orange.fr
Minelli	Billy et JR	by.schaetl@wanadoo.fr jr.minelli@wanadoo.fr
CAUCHY	J-B	jbcauchy@gmail.com

L'insertion paysagère de la prise d'eau

Un scénario d'eau et de pierre !
Réaliser une simulation de l'étendu

Quel paysage = R. Base Montagne ?

Reflexion sur l'aménagement de la Base Montagne

Faire un sentiment pédagogique avec ce projet

Pouvez-vous pas compatible en terme de débit

Obligation de détruire le pont ?

Laissent en cas de passage d'ogre

Un fic'prevu!

Non, de s'attend jusqu'à la conférence.

Comment sera le bâtiment de la centrale ?

Un bâtiment de la même puissance que s'y construit

Quels risques en cas d'avalanche ?

En fonction des autorisations administratives

La petite maintenance est assurée quand même

Quel branchements ?

Les conduites électriques seront enterrées

Scénario 1

Où se gère les véhicules des bergers ?

Qui refait la passerelle en cas d'avalanche ?

Possibilité d'embettre le pont en béton

Faire comme à Beyer pour la vision de la prise d'eau

Existe-t-il des protections autour de l'avion ?

Pourquoi la prise d'eau est en argent et non en mail ?

Quelles roches est présente ?

Réaliser un sentier pédagogique

Dispositifs contre avalanches (précis)

Obligation d'informez sur l'interdiction de passer

Question de goût

Scénario 2

Quelle largeur de piste à débiter ?

Qui réalise l'entretien ?

At frais de GEG

En tout temps, le maintenance est faite

Quels impacts pour le piéde ?

Environ 200m

Visiter après le service

Faire un parking avant le pont

Une piste de chute ?

pas de débarrasment préalable prévu

Pourquoi ne pas passer de plus haut ?

Possibilité en terme de débit

La centrale peut être gérée à distance

En fonction des autorisations administratives

La petite maintenance est assurée quand même

Quel branchements ?

Les conduites électriques seront enterrées

Un fic'prevu!

Quelle roche est présente ?

Dispositifs contre avalanches (précis)

Comment sera le bâtiment de la centrale ?

Un bâtiment de la même puissance que s'y construit

Quels risques en cas d'avalanche ?

En fonction des autorisations administratives

La petite maintenance est assurée quand même

Quel branchements ?

Les conduites électriques seront enterrées

5

05 | Le prochain rendez-vous de la concertation

Pour faire suite à une demande qui a émergé lors de ce deuxième atelier, nous vous proposons deux rendez-vous d'échange et d'immersion :

- Une excursion le long du Rif Garcin pour observer son débit et alimenter les réflexions pour le prochain atelier. Rendez-vous le **10 octobre 2018, à 10h devant la mairie d'Ornon. L'excursion devant durer quelques heures, nous proposons aux participants de prévoir de quoi pique-niquer afin de pouvoir déjeuner tous ensemble.**
- La visite d'une centrale hydroélectrique exploitée par GEG.

Vous pouvez vous inscrire à ces deux événements en contactant Clément ROBERT: C.Robert@geg.fr

Le prochain atelier de co-construction aura lieu le **6 novembre 2018**, à la salle de la mairie d'Ornon. Nous reviendrons vers vous très prochainement pour plus de précision.

Pour des questions de logistiques, merci de vous inscrire au prochain atelier en contactant Pierre-Baptiste MAILLET au 06.19.07.76.81 ou via l'adresse : pierre-baptiste.maillet@alteretgo.fr

Nous remercions l'ensemble des personnes ayant participé à l'atelier pour les échanges et le travail réalisé.

Retrouvez toutes les informations sur le site internet :

<https://www.hydro-rifgarcin.fr>